

---

# Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées du jeudi 21 février 2019

## Rapport annuel 2018

---

Présents
----------

Monsieur le Maire Alain DETOURNAY, Président de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.  
Monsieur DANESSE Michel, adjoint aux travaux,  
Madame LECLUSE Myriam, conseillère municipale déléguée à l'accessibilité,  
Monsieur IACOMELLI, ARPIH,  
Monsieur PASSANANTE Cédric, APF,  
Monsieur DUPONCHEL Didier, DGS mairie de Comines,  
Madame SETAN Juliette, service urbanisme mairie de Comines.

Absents
---------

Madame DEMEESTERE Catherine, conseillère municipale déléguée à la santé,  
Monsieur MASSON Hubert, conseiller municipal déléguée à l'éco-maîtrise,  
Monsieur VERMEERSCH Jacques, conseiller municipal (excusé),  
Madame ZURECK, ESAT de Comines (excusée),  
Madame VERMEIRE Marie-Line, Les Restos du Cœur.

Diffusion du compte rendu : Toutes les personnes.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le premier point abordé est l'approbation du compte-rendu de la commission de l'année 2017. Il est approuvé à l'unanimité.

Dans un second temps, il sera sujet de l'avancement de l'accessibilité aux personnes handicapées dans les Etablissements Recevant du Public - ERP municipaux ainsi que dans les Installations Ouvertes au Public – IOP pour l'année 2018.

Des travaux ont été entrepris dans les ERP suivants :

- Salle Jean Degros : pose d'un parquet sportif en hêtre plus souple pour le jeu (en remplacement d'un revêtement en résine) avec changement des portes d'accès et remise à niveau des pentes pour accès PMR.
- L'école Brel/Brassens avec la création d'une nouvelle école maternelle, la réhabilitation de l'école primaire, la réhabilitation du site Brassens pour accueillir les périscolaires.

Concernant les IOP, la cour du restaurant central a été refaite.

- Problème soulevé: le revêtement était fortement faïencé, avec des trous, des ressauts et des dévers inaccessibles avec une absence de jalonnement et de signalétique.
- Solution apportée: pose d'un nouvel enrobé avec un accès, pour les véhicules, régulé par des barrières et matérialisation de places de stationnement avec signalisation verticale et horizontale.

Un zoom est fait sur le projet « Cœur de Ville » et plus particulièrement sur l'aménagement du jardin public et de ses abords.

Celui-ci est situé entre les bords de Lys et l'église St Chrysole d'un côté, entre la Grand Place et le centre commercial Carrefour de l'autre. Il dispose d'un kiosque à rénover et de nombreuses allées en schiste non structurées.

Il rentre dans l'aménagement global de requalification de la Grand Place et ses abords. L'enjeu est donc de le revaloriser et de le rendre accessible.

Les travaux d'aménagement du jardin public consistent en:

- La restructuration des allées plus intimistes et en corrélation avec la grand place,
- La rénovation du kiosque et sa mise en accessibilité,
- L'implantation d'une aire de jeux avec sol souple et banc d'assise en périphérie,
- L'implantation d'assises en béton le long des allées et d'assises en béton gradin autour du kiosque,
- La rénovation des grilles et portails,
- L'intégration d'une toilette automatique dans le pavillon d'entrée du jardin public,
- L'implantation d'une fontaine à boire et de mobilier urbain type corbeilles,
- L'implantation d'éclairages, de bornes lumineuses au niveau des allées principales et de haut-parleurs avec mise en valeur de l'église,
- Plantations diverses.

Un bilan de l'état d'avancement de l'Ad'Ap est également présenté.

Le diagnostic synthétique comprend 52 sites dont 26 IOP, dont voici la répartition suivant 2 années:

#### ❖ 2015

- 10 équipements totalement inaccessibles
- 15 équipements partiellement accessibles
- 15 équipements accessibles avec de nombreux petits aménagements
- 12 équipements globalement accessibles mais avec des petits travaux

## ❖ 2018

- 3 équipements totalement inaccessibles
- 12 équipements partiellement accessibles
- 13 équipements accessibles avec de nombreux petits aménagements
- 12 équipements globalement accessibles mais avec des petits travaux
- 5 équipements mis en accessibilité
- 1 équipement vendu, 1 fermé et 1 transformé pour une autre activité
- 4 équipements démolis ou faisant partis d'un projet d'extension urbaine

La Ville a mis en place un recensement de l'offre de logements accessibles dont le détail a été présenté lors de la commission. Il couvre les projets réalisés, les travaux en cours et ceux à venir.

Pour l'année 2018, les projets d'urbanisme réalisés représentent 163 logements dont 8 sont adaptés pour les seniors, 120 sont adaptables PMR et les 35 autres sont accessibles.

Un autre point est fait sur les déplacements urbains.

Certains sites posent problème et plus particulièrement :

- La Place du 6 septembre et ses dalles béton.

Dans son programme d'opérations, la MEL a inscrit une étude de reconstruction des trottoirs pour 2022.

- Le revêtement pavé de la Grand Place.

Une des obligations de la MEL dans son cahier de charges de projets est de tenir compte de l'accessibilité. Le revêtement en pavés grès d'Yvoir de la Grand Place sera bien accessible PMR.

- Les dévers de trottoir rue de la République.

La pente du trottoir de la rue de la République, depuis le pied des façades jusqu'à la rue, le rend impraticable aux fauteuils roulants comme aux piétons à mobilité réduites. La Ville a renouvelé sa demande à la MEL d'une inscription au programme voirie.

Les travaux de voirie en cours sont la requalification des rues de Wervicq et de la rue des Trois Ballots ainsi que la rue de Versailles, rue et chemin du Moulin (chaussée, assainissement, stationnement et trottoirs aux normes PMR).

---

### **Observations de la Commission**

M. PASSANANTE Cédric, APF, énonce le problème d'accessibilité des trottoirs de la rue de la République.

Monsieur le Maire expose que les trottoirs de cette rue font partie de la deuxième phase du programme voirie 2018-2020.

Monsieur PASSANANTE informe du problème rencontré à l'angle de la rue de la République et de la rue Saint Gilles. Une bordure scinde le trottoir de la rue de la République à la sortie de la rue Saint Gilles. La borduration est plus haute d'un côté ; ce qui rend difficile le passage des personnes à mobilité réduite. Il demande s'il y aurait la possibilité de l'abaisser.

La Commission émet un avis favorable à cette demande et en assurera le suivi auprès du service adéquat.

M. IACOMELLI, ARPIH, exprime sa crainte lors des entrées et sorties du personnel de l'ARPIH rue d'Armentières où la circulation est dense. Il souhaiterait l'implantation d'un feu rouge pour aider les personnes à traverser en toute sécurité.

Après discussion, la Commission émet un avis favorable à l'étude et à la proposition d'implanter un feu qui devient rouge lorsque le véhicule roule à une vitesse supérieure à 50km/h avec une impulsion à la demande pour traverser en sécurité. La demande sera transmise à la Métropole Européenne de Lille.

---

Vous trouverez ci-joints les documents distribués aux participants de la commission :

- La liste des équipements 2018
- Le calendrier prévisionnel de la mise en accessibilité – ADAP
- Le calendrier prévisionnel des actions de mise en accessibilité - ADAP
- Power point de présentation de la CCAPH du 21 février 2019
- Les tableaux du diagnostic synthétique pour les années 2015 et 2018